



TROUSSEAU DE L'INTERNE

L'organisation de l'internat nécessite que chaque élève interne dispose d'un trousseau suffisamment complet pour assurer son bien-être et son hygiène de vie.

Le mobilier est fourni (lit, niche de rangement, armoire, bureau) ainsi que des chaises, lampes de chevet.

Chaque pensionnaire doit donc apporter au moins :

- ❖ Une alèse
- ❖ Deux draps housses et une housse de couette pour un lit de 90 X 200 cm
- ❖ Un oreiller et deux taies d'oreiller
- ❖ Une paire de chaussons
- ❖ Une trousse de toilette complète
- ❖ Des serviettes de toilette
- ❖ Un sac à linge pour le linge sale
- ❖ Un cadenas avec 2 clefs (dont une sera remise au surveillant d'internat) ou à code pour fermer son armoire personnelle
- ❖ Une attestation d'assurance
- ❖ La charte de vie (lorsqu'elle aura été distribuée) + le règlement intérieur signés par l'élève et sa famille.

Tout objet personnel restera sous la responsabilité des internes.

L'utilisation des téléphones mobiles sera soumise à certaines conditions.